

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
 DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
 DE LA GUADELOUPE DU 22 MARS 2023**

**DELIBERATION N°2023/2203-05**

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
 DES EMPLOIS PERMANENTS**

L'an deux mille vingt-trois et le 22 mars à 11h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 08 mars 2023 envoyée aux membres de l'instance le 14 mars 2023.

<b>Bureau du Conseil d'Administration du SDIS</b>				
<b>Séance du 22 mars 2023</b>				
<b>- Liste des présents -</b>				
<b><u>Membres du Bureau du CASDIS</u></b>				
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Visioconférence
	BARON	Adrien	2 <sup>ème</sup> vice-présidente	Visioconférence
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 <sup>ème</sup> vice-présidente	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre	Visioconférence
<b><u>Personnes invitées par le Président du Bureau du CASDIS à assister à la séance</u></b>				
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
	Col. H.C. ANTENOR-HABAZAC	Félix	DDISIS	Présentiel
	Col. LHOMME	Frédéric	DDASIS	Présentiel
	COLLIDOR	Nadia	Cheffe du service commande publique	Présentiel
	LCL MACCOW	Frantz	Chef du Groupement Infrastructures et Logistique	Présentiel

Accusé de réception en préfecture  
 971-289710014-20230322-Delib232203-05-DE  
 Date de réception préfecture : 06/04/2023

	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ZORA	Christen	Cheffe du Groupement Ressources Humaines	Présentiel
	FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

**Secrétaire de séance :** Madame Danielle MINATCHY, 1<sup>ère</sup> vice-présidente

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°21-00077 du 21 janvier 2021 portant lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe ;

Vu la délibération n°2022/2112-02 du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 21 décembre 2022 portant modification du tableau des effectifs des emplois permanents dans le cadre de la mise en œuvre des avancements de grade au titre de l'année 2022,

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 13 mars 2023,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant la nécessité de poursuivre le renforcement de l'encadrement des CIS par le recrutement d'officiers de garde, et de développer les missions afférentes à la partie logistique de la pharmacie à usage intérieur,

Considérant les besoins de l'établissement et les réussites à concours et examens professionnels ;

Sur le rapport du Président,

### **APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE**

**Article 1 :** Le tableau des effectifs des emplois permanents est modifié comme suit :

**Filière technique**

- Création  
1 (une) création Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière administrative :**

- Création  
1 (une) création Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20230322-Delib232203-05-DE Date de réception préfecture : 06/04/2023
--

**Filière sapeurs-pompiers professionnels :**

- Suppression

1 (une) suppression Lieutenant 2ème classe SPP

- Créations

2 (deux) créations Lieutenant 1ère classe SPP

Article 2 : Le tableau des effectifs des emplois permanents se verra ainsi modifié lors de sa mise à jour annuelle.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au chapitre 012 du budget du SDIS de la Guadeloupe.

Article 4 : Monsieur le Président du CASDIS, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>OTE DU BUREAU DU CASDIS</b>	
En exercice	05
Présents	05
Votants	05
<b>RESULTAT DE VOTE</b>	
Voix pour	05
Voix contre	00
Abstention	00

  
Le Président du Conseil d'Administration  
  
Henry ANGELIQUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20230322-Delib232203-05-DE  
Date de réception préfecture : 06/04/2023